

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni mercredi 27 juin 2012 à 18 h 30 à la mairie sous la présidence de François ANDRE, maire.

Absents : Romain SALOU (excusé, a donné pouvoir à Jean Paul CORRE), Arnaud QUELENNEC.

DECISIONS prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de la délégation donnée en début de mandat par le conseil :

➔ Reconduction du contrat de maintenance du logiciel de la Bibliothèque avec la Société MICROBIB pour une durée d'un an au prix de 320 € H.T.

➔ Vente d'un terrain à bâtir situé au hameau de Bel Air d'une superficie de 565 m², par Alain et Jacky PEDEN, à M. et Mme Yvon DINCUFF, au prix de 30 000 €.

➔ Vente d'une maison d'habitation avec terrain (3 017 m²) à Mézonan dépendant de la succession de M. Jean Louis LE DUFF à M. Cyrille BAMES, au prix de 41 000 €.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE EXTERIEURES A LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait savoir au conseil que 3 demandes de participation lui ont été adressées depuis le vote du budget :

- Ecole privée Notre Dame de la Sagesse de PLOUIDER pour 5 enfants.
- Ecole privée Ste Anne/Notre Dame du FOLGOET pour 1 enfant.
- Ecole publique de PLOUESCAT pour 2 enfants.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une participation de 410 € par enfant pour les écoles privées et prend note de la somme demandée par la commune de Plouescat pour son école publique : 655 € 85 par enfant.

Pour les années à venir, le conseil décide d'accorder, dès le budget primitif, la même somme pour tous les élèves, en classe élémentaire dans les écoles extérieures privées qui feront une demande. Pour les écoles publiques du 1^{er} degré, il y a obligation de verser la somme demandée.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Sur proposition de Jean ELEGOET, conseiller municipal délégué, chargé des relations avec les associations, le conseil municipal, à l'unanimité attribue les subventions suivantes :

BLUES SNOOKERS (Billard)	300,00 €
ASSOCIATION ENSEMBLE	252,00 €
ASS PATIN CLUB PLOUIDER	100,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 000,00 €
SOCIETE CHASSE TREFLEZ	150,00 €
ETOILE SPORTIVE TREFLEZ	1 000,00 €
ART	50,00 €
MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	44,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	120,00 €
DOJO PLOUESCATAIS	200,00 €
ALLIANCE JUDO DE LA BAIE	200,00 €
ECOLE ARTISTIQUE PLOUESCAT	150,00 €
DOJO KERLOUAN	60,00 €
INSTITUT RURAL	40,00 €
MAISON FAMILIALE PLABENNEC	20,00 €
BASKET	400,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	60,00 €
SPORT DECOUVERTE	20,00 €
BASKET COTE DES LEGENDES	80,00 €

ASSO LESNEVEN FOLGOET HAND BALL	20,00 €
PATIN CLUB LE FOLGOET	20,00 €
STADE LESNEVIEN	20,00 €
1,2,3 BOUTCHOUS	100,00 €
ASS. AR PINTIG	150 €
AMICALE CYCLISTE GOULVEN/PLOUIDER	200 €
SPORT NATURE PLOUIDER	160 €
KOF PLOUIDER RAID JEUNES	150 €
TENNIS PLOUIDER	100,00 €
COURSE AR REDADEG (promotion breton)	100,00 €
LA NUIT DES ETOILES	2 500,00 €

En ce qui concerne la « Nuit des Etoiles », il s'agit en réalité d'un report de l'année 2011, la subvention n'ayant en définitive pas été versée.

SERVICE DES EAUX

Rapport sur l'eau : Le conseil municipal a pris connaissance du rapport sur la distribution d'eau potable pour l'exercice écoulé. Ce rapport est mis à la disposition des abonnés à la mairie.

Règlement du Service : Le règlement intérieur du service est modifié afin de prendre en compte la réglementation en vigueur et les différents problèmes survenus dans la gestion du service ces dernières années. Ce règlement sera remis systématiquement aux nouveaux abonnés et est mis à la disposition de l'ensemble des abonnés à la mairie.

Syndicat mixte du Bas Léon : Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable aux demandes de retrait des communes de PLOUARZEL et PLOUMOGUER et à la demande d'adhésion du SIVU de PLOUARZEL et LAMPAUL PLOUARZEL.

BUDGET

Décisions modificatives : A l'unanimité, le conseil municipal apporte quelques modifications au budget primitif afin de tenir compte notamment des participations financières demandées par les écoles extérieures à la commune et prendre en compte également le coût de la création du site internet officiel de la commune qui sera mis en ligne prochainement.

Annulation de facture : Le conseil décide d'annuler une facture de camping de la saison 2011.

PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT PREVOYANCE DES AGENTS

Le conseil municipal décide d'associer la commune de TREFLEZ à la consultation mise en œuvre par le CDG 29 pour la couverture prévoyance des agents.

HAMEAU DE BEL AIR

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'intégrer dans la voirie communale, la voirie du lotissement privé d'Alain et Jacky PEDEN

INSTALLATION CLASSEE

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de restructuration d'un élevage porcin et bovin par le GAEC AVEL GWALARN à PLOUIDER.

INFORMATIONS DIVERSES

→ M. le Maire est autorisé à négocier avec M. et Mme François PIRIOU, propriétaires de l'ancien bâtiment de La Poste à la Gare, afin de redistribuer entre eux et la commune, l'espace occupé par l'éco point.